

— FIER D'ÊTRE —

BOIS

DE FRANCE



FORÊT FRANÇAISE **FABRICATION** **FRANÇAISE**
ORIGINE ET TRANSFORMATION



Frédéric Blanc, Président

L'UNIQUE CERTIFICATION NATIONALE
QUI STRUCTURE LA FILIÈRE BOIS FRANÇAISE
POUR **GARANTIR L'AVENIR**

*La certification BOIS DE FRANCE est une réponse concrète à la volonté de relocaliser notre économie et de développer les circuits courts. C'est aussi un engagement fort pour une société plus décarbonée. Je suis convaincu qu'il est temps d'être lucides, de nous organiser et de nous engager pour l'avenir de notre filière. Avec cette certification, **nous valorisons le bois issu de nos forêts françaises et transformé en France.***



Jérôme Martinez, Responsable de la certification

BOIS DE FRANCE est un écosystème à la fois vertueux et ambitieux pour toute la filière bois française. Dans un contexte de forte demande et d'usages en plein essor, c'est le moment idéal pour se structurer. Seul BOIS DE FRANCE accompagne le développement de l'ensemble de la filière, dans toute la diversité de ses produits et de ses savoir-faire.



POURQUOI UNE CERTIFICATION BOIS DE FRANCE ?

Créée par et pour les professionnels, la certification est née de la volonté de valoriser le bois français et de structurer la filière complète pour le promouvoir, renforcer sa visibilité et favoriser la connaissance mutuelle entre tous les acteurs du secteur.

BOIS DE FRANCE réunit un réseau de professionnels tournés vers l'avenir, convaincus qu'il est essentiel de s'engager dès aujourd'hui, de manière collective et responsable, pour garantir la pérennité des approvisionnements en bois français et soutenir durablement l'économie locale.

LES GARANTIES DE LA CERTIFICATION

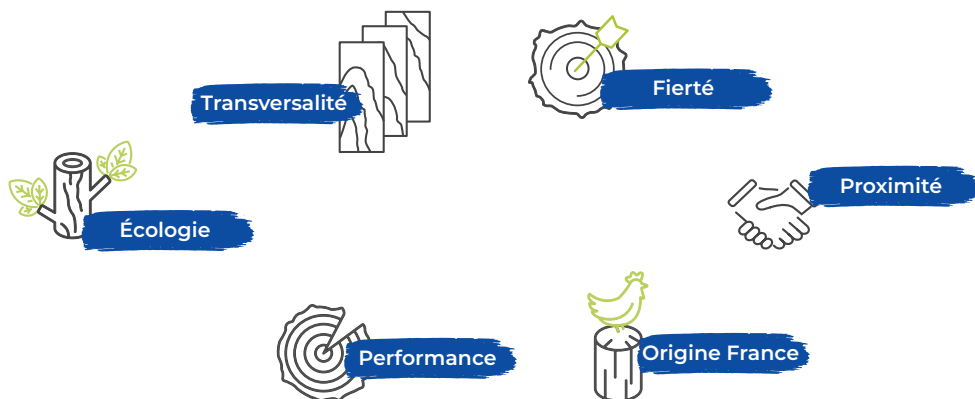
La certification BOIS DE FRANCE garantit l'origine du bois et son lieu de transformation, valorisant ainsi le savoir-faire de la filière forêt-bois française. Dans un contexte où la relocalisation de l'économie et la consommation en circuits courts s'imposent naturellement, BOIS DE FRANCE offre aux acteurs de la production, de la transformation, de la construction et de l'industrie l'opportunité de répondre à ces enjeux.

Deux garanties essentielles

- Bois issu de forêts françaises.
- Transformation réalisée entièrement en France.

Les bénéfices

- Origine et traçabilité : de la forêt au produit fini, pour une consommation responsable.
- Soutien à l'économie locale : maintien des savoir-faire et des emplois.
- Filière valorisée : distinction sur un marché mondialisé et crédibilité renforcée pour tous les acteurs.



COMMENT BOIS DE FRANCE EST BÉNÉFIQUE POUR CHAQUE SECTEUR D'ACTIVITÉ ?

BOIS DE FRANCE repose sur une démarche collective. Pour assurer une traçabilité complète et crédible, chaque acteur de la filière, du scieur jusqu'au distributeur, s'engage dans la certification. Cette continuité permet de conserver la garantie de l'origine du bois tout au long de son parcours, depuis la première transformation jusqu'à la mise à disposition du client final.



SCIEURS



Valorisez votre savoir-faire

En certifiant vos sciages BOIS DE FRANCE, vous assurez la première étape de la chaîne de contrôle. Vous gagnez en visibilité et intégrez un réseau reconnu, renforçant votre crédibilité et votre position sur le marché.

MENUISIERS ET AGENCEURS



Offrez le meilleur à vos clients

En choisissant des produits certifiés et en vous engageant vous-mêmes dans la démarche, vous garanteez des solutions bois vraiment françaises. Cela valorise votre expertise, vous différencie sur un marché concurrentiel et sécurise la traçabilité exigée par vos clients.

CHARPENTIER ET ENTREPRISES DE CONSTRUCTION



Construisez durable et local

En utilisant des matériaux certifiés et en adhérant vous-mêmes à la certification BOIS DE FRANCE, vous garanteez la continuité de la chaîne de contrôle. Cette démarche vous permet de répondre plus facilement aux appels d'offres en bois français et de valoriser vos chantiers comme étant locaux, en réduisant l'empreinte carbone.



PANNEAUTIERS



Distinguez-vous sur un marché mondialisé

*En transformant de la matière certifiée
BOIS DE FRANCE, vous valorisez
une ressource locale tout en garantissant
aux industriels et aux clients finaux
une traçabilité et une origine française.*



NÉGOGES ET DISTRIBUTEURS



Valorisez votre offre

*En intégrant la démarche, vous devenez
un maillon essentiel de la chaîne
de traçabilité. BOIS DE FRANCE devient
un argument fort pour fidéliser vos clients,
renforcer votre image responsable
et promouvoir une offre cohérente
en circuits courts.*



BOIS ÉNERGIE



Produisez une énergie locale et durable

*L'utilisation de bois certifié BOIS DE FRANCE
pour la production d'énergie contribue
à la transition énergétique.
Vous offrez une alternative renouvelable,
issue de nos forêts françaises, qui réduit
la dépendance aux énergies fossiles
et soutient les circuits courts.*





MATERIAU BIOSOURCÉ, ISSU DE NOS FORÊTS FRANÇAISES

Le bois, matériau renouvelable, est **issu de forêts françaises gérées durablement**. En effet, leur maintien et leur renouvellement sont encadrés par le **code forestier**.



Chaque année, 20 millions de m³ de la production nette de la forêt ne sont pas récoltés. On peut aussi consommer plus de bois français sans solliciter davantage la forêt française, notamment en réduisant les exports de bois !



LA FORÊT FRANÇAISE PRODUIT
L'ÉQUIVALENT DE L'IMMENSE
CHARPENTE DE NOTRE-DAME
DE PARIS TOUTES LES 10 MINUTES !



100 % DU BOIS DE FRANCE EST TRANSFORMÉ SUR NOTRE TERRITOIRE

- BOIS DE FRANCE favorise la relocalisation de l'économie du bois français par le développement et le **maintien d'entreprises rurales**.
- L'utilisation du bois français **dynamise chaque région** mobilisant une grande diversité d'acteurs : exploitants forestiers, scieurs, charpentiers, menuisiers, bureaux d'études bois, etc.



La filière forêt-bois en France représente + de 450 000 emplois.



OBJECTIF DE NEUTRALITÉ CARBONE

En limitant le transport et les émissions de gaz à effet de serre, en favorisant les circuits courts, la certification BOIS DE FRANCE s'inscrit pleinement dans la **prise en compte des enjeux environnementaux** auxquels sont confrontés les Maîtres d'Ouvrage dans leur politique d'achat. **BOIS DE FRANCE peut être inscrit dans tous les marchés de construction : privés et publics !**

UNE TRAÇABILITÉ ATTENDUE

Les marchés du bois, que ce soit des maîtres d'ouvrage publics ou privés, des majors de la construction ou bien des particuliers, sont de plus en plus attentifs à l'origine des matières bois utilisées.

Pour répondre à cette attente tout en s'inscrivant dans la réalité de marché et de fonctionnement des entreprises, BOIS DE FRANCE a mis en place une traçabilité garantie pour l'ensemble des bois de nos forêts françaises et pour toutes les entreprises de la filière.

UNE TRAÇABILITÉ GARANTIE DE LA FORÊT AU PRODUIT FINI

En partant de ce principe, BOIS DE FRANCE garantit :

→ un bois issu des forêts françaises

→ la transformation, l'assemblage et l'emballage des produits effectués en France.



Cette double garantie s'appuie sur une méthode de traçabilité de la matière de l'approvisionnement à la commercialisation du produit fini.



La démarche d'obtention de la certification BOIS DE FRANCE a été adaptée pour permettre aux entreprises et partenaires d'y accéder le plus facilement possible et de constituer ainsi une force cohérente et puissante, rapidement.

CONVAINCU ?

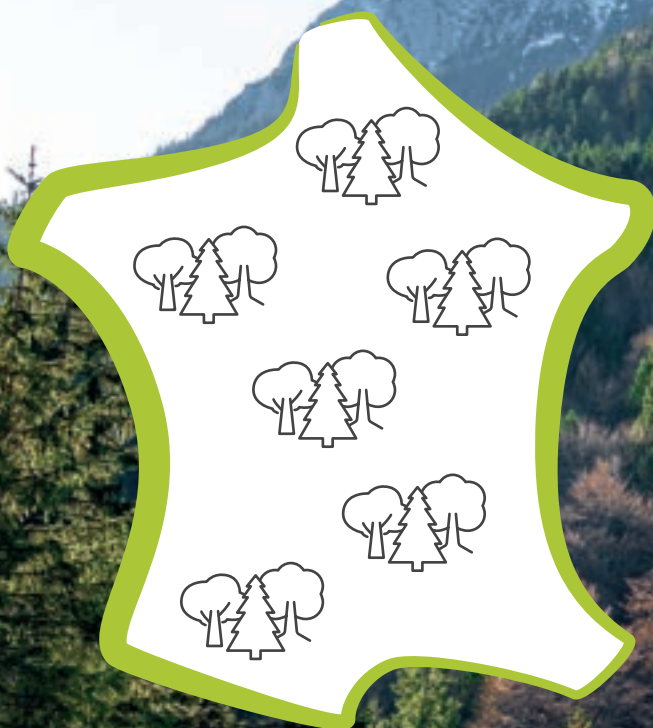
GARANTIR L'APPROVISIONNEMENT DE MATIÈRE BOIS DE FRANCE

BOIS ACHETÉ DIRECTEMENT EN FORÊT FRANÇAISE

Que ce soit un approvisionnement en forêt privée ou publique, la forêt française est par nature 100 % BOIS DE FRANCE.

Pour les entreprises s'approvisionnant directement en forêt, il suffit de conserver une preuve de l'origine géographique de la matière pour la valoriser BOIS DE FRANCE (document d'achat, bordereau de livraison...).

BOIS DE FRANCE s'assure aussi d'une exploitation durable des forêts en s'appuyant sur le Règlement Bois de l'Union Européenne et sur les certifications PEFC et FSC pour les forêts concernées.



BOIS ACHETÉ À DES ENTREPRISES CERTIFIÉES

Garantir l'origine et la traçabilité du bois est une priorité. Chaque entreprise engagée dans la démarche BOIS DE FRANCE doit suivre deux étapes clés.

1 / Identifier le fournisseur

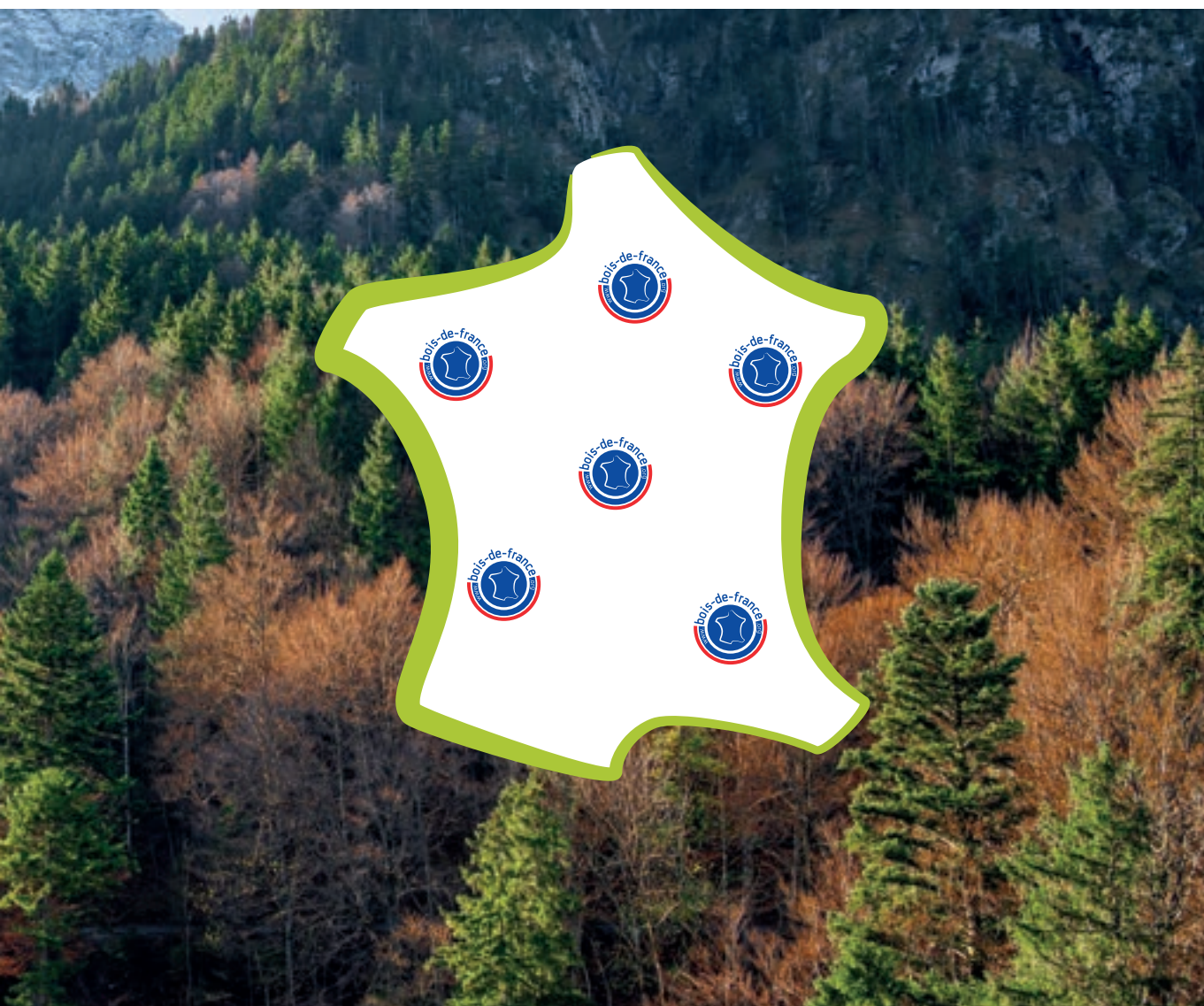
- Avant tout achat, vérifiez que votre fournisseur est bien certifié BOIS DE FRANCE.
- Une attestation de validité est téléchargeable sur le site officiel : bois-de-france.org

2 / Identifier la matière achetée

À chaque achat, le document associé (facture, contrat, bon de livraison...) doit mentionner clairement :

- le fournisseur + son numéro d'engagement BOIS DE FRANCE,
- le(s) taux BOIS DE FRANCE (% indiqué sur le document).

Ces deux étapes simples assurent la conformité de vos approvisionnements, valorisent le bois français et renforcent la confiance de vos clients et partenaires.



ADAPTER LA TRAÇABILITÉ À VOTRE ENTREPRISE

La traçabilité BOIS DE FRANCE s'adapte à toutes les entreprises de la filière.

Deux méthodes de traçabilité ont été retenues pour la certification BOIS DE FRANCE :
la séparation physique et le pourcentage moyen.

Il est possible d'appliquer une méthode de transfert et/ou l'autre pour vos produits commercialisés.

Nous sommes à votre disposition pour vous aider à mettre en place une traçabilité adaptée à votre fonctionnement.

MÉTHODE DE TRANSFERT PAR SÉPARATION PHYSIQUE

Les matières BOIS DE FRANCE sont clairement identifiables
(par marquage ou par emplacement) durant toute leur présence dans l'entreprise.



ET / OU

MÉTHODE DE TRANSFERT PAR POURCENTAGE MOYEN

Approvisionnements mixtes : choisissez le pourcentage moyen.

Lorsque vos matières premières comprennent à la fois du BOIS DE FRANCE et du non BOIS DE FRANCE, et qu'il est techniquement ou économiquement impossible de les séparer dans votre processus de fabrication, la méthode du pourcentage moyen constitue la solution adaptée. Elle permet de calculer un taux fiable tout en respectant vos contraintes de production.

$$\% \text{ BOIS DE FRANCE} = \frac{\text{VOLUME BOIS DE FRANCE (M}^3\text{)}}{\text{VOLUME BOIS DE FRANCE} + \text{VOLUME NON BOIS DE FRANCE (M}^3\text{)}}$$

XX %



Choisissez la méthode de calcul du pourcentage adaptée à votre organisation

→ **Pourcentage simple** : le calcul s'applique uniquement
aux volumes achetés sur une période définie.

→ **Pourcentage glissant (plus stable dans le temps)** :

le calcul porte sur l'ensemble des volumes achetés au cours des 12 derniers mois.



EXEMPLES DE SÉPARATION PHYSIQUE

- 100% de mon bois acheté est *BOIS DE FRANCE*. Mon site de transformation est donc considéré comme un emplacement *BOIS DE FRANCE*. La traçabilité y est aisée à mettre en œuvre puisqu'il n'y a pas de bois à séparer.
- Je m'approvisionne en divers produits, certains sont *BOIS DE FRANCE*, d'autres ne le sont pas. Ces deux matières sont clairement identifiées et stockées à part sur mon site. Seul mon produit fabriqué en bois français sera labellisé et commercialisé *BOIS DE FRANCE*.



EXEMPLE POURCENTAGE MOYEN

- Fabricant de granulés de bois (pellets), dont les approvisionnements proviennent en partie de matières premières *BOIS DE FRANCE*, je dois calculer mon « *taux BOIS DE FRANCE* » selon la méthode du pourcentage moyen.



EXEMPLE SÉPARATION PHYSIQUE ET POURCENTAGE MOYEN

- Je m'approvisionne en diverses matières, certaines sont *BOIS DE FRANCE*, les autres ne le sont pas. Mon fonctionnement me permet de séparer les produits, j'utilise donc la méthode de séparation physique. En revanche, je valorise les produits connexes en appliquant la méthode de pourcentage moyen car ceux-ci se mélangent de fait.

COMMUNIQUER SUR VOTRE ENGAGEMENT BOIS DE FRANCE

Le logo BOIS DE FRANCE est un signe de confiance. Il garantit des produits fabriqués à partir de bois français et transformés en France. Son usage est strictement encadré afin de préserver la crédibilité de la certification.

Vous répondez aux critères d'exigences de la certification.

Dès réception de votre certificat BOIS DE FRANCE, vous pouvez communiquer en utilisant le logo BOIS DE FRANCE sous les conditions définies dans le référentiel.

Il existe deux utilisations du logo bien distinctes

- « Usage produit » : chaque produit BOIS DE FRANCE vendu par votre entreprise peut porter le logo.
- « Usage entreprise » : sur vos documents administratifs, de communication, site internet, etc.



UTILISATION DU LOGO BOIS DE FRANCE

COMMUNIQUER SUR LA CERTIFICATION DE VOS PRODUITS

Votre produit certifié contient un taux de matière BOIS DE FRANCE supérieur ou égal à 80%.

→ Vous pouvez communiquer - sans restriction - en apposant le logo sur vos produits, leur emballage ou tout document d'accompagnement du produit certifié.

COMMUNIQUER SUR LA CERTIFICATION DE VOTRE ENTREPRISE

Le logo BOIS DE FRANCE peut être utilisé par votre entreprise uniquement si :

- vous disposez d'un certificat en cours de validité,
- votre taux d'approvisionnement annuel moyen en BOIS DE FRANCE est supérieur à 50 %.

Cela inclut les utilisations sur :

- tout panneau de présentation de l'entreprise sur le site de l'entreprise,
- le papier à en-tête de l'entreprise,
- toute documentation, physique ou numérique, de présentation de l'entreprise,
- la partie présentation de l'entreprise d'une brochure commerciale de produits,
- les véhicules de l'entreprise, etc.

Pour plus de transparence, l'entreprise ne peut pas utiliser le logo pour sa communication générale si son taux d'approvisionnement BOIS DE FRANCE est inférieur à 50 %. Dans ce cas, elle peut utiliser le logo uniquement pour ses produits certifiés BOIS DE FRANCE.

LES DIFFÉRENTES VERSIONS DU LOGO



Le logotype BOIS DE FRANCE

→ Chaque utilisation doit impérativement inclure le numéro individuel figurant sur le certificat BOIS DE FRANCE.

Le bloc-marque BOIS DE FRANCE

→ Le bloc-marque associe le logo aux mentions « Forêt française » et « Fabrication française » pour une communication plus explicite.

La transmission de la garantie de traçabilité est assurée par la facturation qui doit faire apparaître 2 éléments :



ENGAGEMENT

UNE PROCÉDURE D'ENGAGEMENT SIMPLE ET RAPIDE, EN 4 ÉTAPES



Étape 1 : mise en place avec accompagnement

Nous vous proposons un accompagnement personnalisé pour définir et mettre en place la méthode de traçabilité adaptée. L'équipe BOIS DE FRANCE rédige ensuite avec vous la procédure de suivi des matières adaptée à votre structure.



Étape 2 : engagement

Vous déclarez votre engagement en remplissant le formulaire d'engagement entreprise. Ce document formalise votre adhésion aux valeurs et exigences de la certification BOIS DE FRANCE.



Étape 3 : certificat

Après avoir instruit et validé le dossier, l'association BOIS DE FRANCE vous délivre un certificat ainsi que les supports de communication.



Étape 4 : audit

Afin de valider votre labellisation, il vous faudra, dans les 12 mois, réaliser votre premier audit BOIS DE FRANCE auprès d'un organisme certificateur habilité. Vous retrouverez la liste des organismes certificateurs habilités sur le site bois-de-france.org.

ADHÉRER À BOIS DE FRANCE C'EST AUSSI CONTRIBUER À SON DÉVELOPPEMENT !

Une cotisation annuelle nette est à prévoir selon votre CA bois :

CA < 1,5 M €	300 €
1,5 M € < CA < 2,5 M €	500 €
2,5 M € < CA < 12,5 M €	800 €
12,5 M € < CA < 35 M €	1200 €
35 M € < CA < 60 M €	2400 €
CA > 60 M €	3600 €

Pour les engagements groupés de plusieurs sites (groupe ou groupement d'entreprises), des réductions sont applicables à la cotisation de chaque site selon le barème suivant :

De 2 à 10 sites	-10 %
De 11 à 25 sites	-15 %
De 26 à 50 sites	-20 %
Plus de 51 sites	-25 %



Un coût d'audit annuel est également à prévoir. Il peut être mutualisé avec d'autres audits (PEFC/ISO 38200...) pour en optimiser le coût. Voir liste des organismes certificateurs disponibles sur le site bois-de-france.org.



BOIS DE FRANCE VOUS ACCOMPAGNE

Tout au long de cette procédure, l'équipe BOIS DE FRANCE est disponible et à votre écoute pour répondre et vous accompagner dans vos démarches.

CONTACTEZ-NOUS !

Vous êtes une **entreprise**

► **Frédéric Lera**

Référent développement | 06 32 20 73 47 | frederic.lera@bois-de-france.org

► **Anthony Marcadier**

Référent technique | 07 48 12 94 90 | anthony.marcadier@bois-de-france.org

Vous êtes un **maître d'ouvrage** ou un **maître d'œuvre**

► **Juliette Nouaux**

Référente prescription | 07 48 12 94 89 | juliette.nouaux@bois-de-france.org

Pour **toute autre demande**

► **Jérôme Martinez**

Responsable de la certification | 07 57 45 51 94 | jerome.martinez@bois-de-france.org